

FICHE DE DONNEES DE SÉCURITÉ

selon Réglementation sur les Produits Dangereux (RPD)

Page 1/10

A-1 Medium

Révision 4
Date de révision 2024-03-18

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

| | |
|----------------|---|
| Nom du produit | A-1 Medium |
| Code produit | NCM0124, 400000823, 700003328, 700003329, 700003330 |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | |
|-------------|---|
| Usage prévu | [SU3] Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels; [PC21] Substances chimiques de laboratoire; [PROC15] Utilisation en tant que réactif de laboratoire.; |
| Description | Destiné à être utilisé dans les analyses de routine, y compris le contrôle et la surveillance de la qualité. Pour usage in vitro seulement. |

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | |
|-----------|---|
| Société | Neogen Corporation |
| Adresse | 620 Lesher Place Lansing MI 48912 USA |
| Web | www.neogen.com |
| Téléphone | 517-372-9200/800-234-5333 |
| E-mail | SDS@neogen.com |

1.4. Numéro d'appel d'urgence


| | |
|--|---|
| | 24 heures: Médical : 1-800-498-5743 (États-Unis et Canada) ou 1-651-523-0318 (international) Déversement/CHEMTREC : 1-800-424-9300 (États-Unis et Canada) ou 1-703-527-3887 (international) |
|--|---|

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

| | |
|-----------------------------|--|
| 2.1.2. Classification - GHS | Skin Sens. 1: H317; Eye Dam. 1: H318; Aquatic Chronic 2: H411; |
|-----------------------------|--|

2.2. Éléments d'étiquetage

| | |
|-------------------------|--|
| Pictogrammes de danger |  |
| Mention d'avertissement | Danger |
| Mention de danger | Skin Sens. 1: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. Eye Dam. 1: H318 - Provoque des lésions oculaires graves. Aquatic Chronic 2: H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

A-1 Medium

Révision 4
Date de révision 2024-03-18

2.2. Éléments d'étiquetage

| | |
|--|--|
| Conseil de prudence: Prévention | P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols. P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. |
| Conseil de prudence: Intervention | P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P391 - Recueillir le produit répandu. |
| Conseil de prudence: Élimination | P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets dangereux/spéciales approuvée conformément aux réglementations locales et nationales |

2.3. Autres dangers

| | |
|-----------------------|--|
| Autres risques | Contient du matériel qui peut être nocif s'il est avalé. La poussière peut être irritante si elle est inhalée. |
|-----------------------|--|

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

EC 1272/2008

| Nom Chimique | Index-No. | Numéro CAS | Numéro CE | Numéro REACH | Conc. (%w/w) | Classification |
|--------------------------------|-----------|------------|-----------|--------------|--------------|--|
| Polyethylene octylphenyl ether | | 9002-93-1 | 618-344-0 | | 1 - <5% | Acute Tox. 4: H302; Skin Irrit. 2: H315; Eye Dam. 1: H318; Aquatic Acute 1: H400; Aquatic Chronic 1: H410; |
| D-Salicin | | 138-52-3 | 205-331-6 | | 1 - <5% | Skin Sens. 1: H317; |

Description

| | |
|--|--|
| | Inclus sur la liste des substances très préoccupantes : 4-(1,1,3,3-tetraméthylbutyl)phénol, ethoxylated [covering well-defined substances and UVCB substances, polymers, and homologues]. Les concentrations énumérées ne sont pas des spécifications de produit. |
|--|--|

Caractéristiques Des Particules

| | |
|--|------------------------|
| | Donnée non disponible. |
|--|------------------------|

Informations supplémentaires

| | |
|--|--|
| | Le texte intégral des énoncés de danger énumérés dans la présente section est fourni à l'article 16. |
|--|--|

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|------------------------------|---|
| Inhalation | Déplacer la personne exposée à l'air libre. Si la personne respire difficilement, lui donner de l'oxygène. Si la personne cesse de respirer, pratiquer une respiration artificielle. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin. |
| Contact avec les yeux | Rincer immédiatement à grande eau. En cas de port de lentilles de contact, il est préférable de les ôter. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin. |
| Contact avec la peau | Ôter les vêtements contaminés. Laver à l'eau et au savon. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin. |

A-1 Medium

Révision 4
Date de révision 2024-03-18

4.1. Description des premiers secours

| | |
|-----------|--|
| Ingestion | N'indiguez pas de vomissements à moins que le centre antipoison ou le centre antipoison ne leur dise de le faire médecin. (Se) rincer abondamment la bouche. Ne jamais rien donner par voie buccale à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise. |
|-----------|--|

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|-----------------------|---|
| Inhalation | Peut provoquer une irritation du système respiratoire. |
| Contact avec les yeux | Provoque des lésions oculaires graves. |
| Contact avec la peau | Peut provoquer une irritation de la peau. Peut provoquer une dermatite. |
| Ingestion | L'ingestion peut provoquer des nausées et des vomissements. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| | |
|--|--|
| | Éloigner immédiatement la personne atteinte de la source de contamination. Transférer à l'hôpital en cas de brûlures ou de symptômes d'empoisonnement. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. |
|--|--|

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

| | |
|--|---|
| | Utiliser un moyen d'extinction approprié aux conditions d'incendie environnantes. |
|--|---|

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|--|--|
| | Contient des substances dangereuses pour l'environnement. Éviter la formation de poussière. Ne pas laisser le produit non dilué être rejeté dans les eaux souterraines, les cours d'eau ou les égouts. |
|--|--|

5.3. Conseils aux pompiers

| | |
|--|--|
| | Ne respirez pas la poussière ou la vapeur. Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection chimique. |
|--|--|

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

| | |
|--|---|
| | Éviter la formation de poussière. Utiliser en fonction des besoins : Matériel de protection, Vêtements de protection. Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Éviter toute exposition prolongée ou répétée. |
|--|---|

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

| | |
|--|---|
| | Éviter de renverser à nouveau le produit si cela ne présente pas de danger. Nettoyer abondamment à l'eau la zone où a été renversé du produit. Ne pas déverser dans l'eau de surface. Ne pas laisser le produit contaminer le sous-sol. |
|--|---|

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

| | |
|--|---|
| | Éviter la formation de poussière. Nettoyer abondamment à l'eau la zone où a été renversé du produit. Ne contaminer pas l'eau par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. |
|--|---|

6.4. Référence à d'autres sections

| | |
|--|--|
| | Voir Section(s) 2, 8, and 13 pour plus d'informations. |
|--|--|

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

| | |
|--|--|
| | Appliquer les meilleures pratiques de manipulation lors des opérations de manipulation, transport et distribution. Éviter le contact avec les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones d'utilisation ou de stockage du produit. Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Ne contaminer pas l'eau par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Utiliser en fonction des besoins : Vêtements de protection. |
|--|--|

A-1 Medium

Révision 4
Date de révision 2024-03-18

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Lisez l'étiquette complète et suivez toutes les instructions d'utilisation, restrictions et précautions.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker à des températures comprises entre 2 °C et 30 °C. Suivre les instructions de l'étiquette. Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Conserver le récipient bien fermé. Protéger de l'humidité. Ne contaminez pas l'eau, les aliments ou les aliments pour animaux par stockage ou élimination.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir Section(s) 1.2 pour plus d'informations.

Informations supplémentaires

Reportez-vous à l'étiquette du produit et / ou à la notice d'emballage pour plus d'informations.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune limite d'exposition professionnelle connue.

8.2. Contrôles de l'exposition



8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser en fonction des besoins : Matériel de protection.

Protection des yeux / du visage

Utiliser en fonction des besoins : Protection oculaire appropriée.

Protection de la peau -
Protection des mains

Utiliser en fonction des besoins : Gants résistants aux produits chimiques faits de tout matériau imperméable à l'eau. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever.

Protection de la peau - Divers

Utiliser en fonction des besoins : Vêtements de protection. Laver les vêtements contaminés, séparément des autres blanchisserie, avec du détergent et de l'eau avant de les réutiliser.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. La poussière peut être irritante si elle est inhalée.

Contrôles de l'exposition professionnelle

Toute exposition dépassant la limite d'exposition professionnelle recommandée (LEP) peut déclencher des effets indésirables sur la santé. Éviter que les vêtements entrent en contact avec le produit. Fournir une douche chimique. Mettre un point d'eau à disposition pour nettoyer les yeux.

Informations supplémentaires

Consultez l'étiquette du produit pour obtenir des exigences et des recommandations supplémentaires en matière d'EPI. Suivez les instructions de l'étiquette.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

A-1 Medium

Révision 4
Date de révision 2024-03-18

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|------------------------------------|-----------------------|
| État | (En) poudre |
| Couleur | beige |
| Odeur | Caractéristique |
| Seuil olfactif | Donnée non disponible |
| pH | 6.7 - 7.1 |
| Point de fusion | Donnée non disponible |
| Point de congélation | Donnée non disponible |
| Initial boiling point | Donnée non disponible |
| Point d'éclair | Donnée non disponible |
| Taux d'évaporation | Donnée non disponible |
| Limites d'inflammabilité | Donnée non disponible |
| Pression de vapeur | Donnée non disponible |
| Densité de vapeur relative | Donnée non disponible |
| Densité / Densité relative | Donnée non disponible |
| Liposolubilité | Donnée non disponible |
| Coefficient de partage | Donnée non disponible |
| Température d'auto-ignition | Donnée non disponible |
| Viscosité | Sans objet. |
| Propriétés explosives | Sans objet. |
| Propriétés comburantes | Donnée non disponible |
| Solubilité | Soluble dans l'eau |

9.2. Autres informations

| | |
|--|-----------------------|
| Conductivité | Donnée non disponible |
| Tension de surface | Sans objet. |
| Groupe de gaz | Donnée non disponible |
| Teneur en benzène | Donnée non disponible |
| Teneur en plomb | Donnée non disponible |
| COV (composants organiques volatiles) | Donnée non disponible |

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

| | |
|--|--------------------------------------|
| | Stable dans des conditions normales. |
|--|--------------------------------------|

10.2. Stabilité chimique

| | |
|--|--------------------------------------|
| | Stable dans des conditions normales. |
|--|--------------------------------------|

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

| | |
|--|--|
| | Dans les conditions spécifiées, on ne s'attend pas à des réactions dangereuses qui entraînent des températures ou une pression excessives. |
|--|--|

10.4. Conditions à éviter

| | |
|--|---|
| | Tenir à l'écart de températures extrêmes. Protéger de l'humidité. |
|--|---|

10.5. Matières incompatibles

| | |
|--|------------------------|
| | Donnée non disponible. |
|--|------------------------|

10.6. Produits de décomposition dangereux

| | |
|--|--------------------|
| | Oxydes de carbone. |
|--|--------------------|

SECTION 11: Informations toxicologiques

A-1 Medium

Révision 4
Date de révision 2024-03-18

11.1 Informations sur les classes de danger

| | |
|--|--|
| Toxicité aiguë | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés. Cependant, ce produit contient des substances qui sont classées comme dangereuses. Pour de plus amples renseignements, voir la section 3. |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Peut provoquer une irritation de la peau. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Peut provoquer une irritation des yeux. |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | Peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes prédisposées aux allergies. |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | Aucun effet mutagène signalé. |
| Cancérogénicité | Aucun composant supérieur à 0,01 % n'est répertorié dans le Guide to Occupational Exposure Values (American Conference of Governmental Industrial Hygienists). Aucun composant supérieur à 0,01 % n'est répertorié dans les monographies du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC). Aucun composant supérieur à 0,01 % n'est répertorié dans le Rapport sur les cancérogènes du Programme national de toxicologie (PN). Non répertorié dans la norme OSHA 1910.1003 Cancérogènes. |
| Toxicité reproductive | Aucun effet tératogène signalé. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée | Aucun danger important. |
| Danger par aspiration | Aucun danger important. |
| Exposition répétée ou prolongée | Éviter toute exposition prolongée ou répétée. L'apparition retardée des plaintes et le développement de l'hypersensibilité (respiration difficile, toux, asthme) sont possibles. |

11.1.2. Mélanges

| | |
|--|---|
| | Voir Section(s) 3 pour plus d'informations. |
|--|---|

11.1.3. Les informations relatives aux dangers

| | |
|--|---|
| | Voir Section(s) 2 and 3 pour plus d'informations. |
|--|---|

11.1.4. Informations toxicologiques

| | |
|--|-----------------------|
| | Donnée non disponible |
|--|-----------------------|

11.1.5. Classe de danger

| | |
|--|--|
| | Voir Section(s) 2 and 14 pour plus d'informations. |
|--|--|

11.1.6. Critères de classification

| | |
|--|--|
| | D'après les considérations du Système général harmonisé (SGH) pour la classification des mélanges. Voir la section 15 pour les citations réglementaires. |
|--|--|

11.1.7. Informations sur les voies d'exposition probables

| | |
|--|---|
| | Contact avec les yeux. Contact avec la peau. Inhalation. Ingestion. |
|--|---|

11.1.8. Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

| | |
|--|---|
| | Voir Section(s) 4.2 pour plus d'informations. |
|--|---|

11.1.9. Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

| | |
|--|---|
| | Voir Section(s) 4.2 pour plus d'informations. |
|--|---|

11.1.10. Effets interactifs

A-1 Medium

Révision 4
Date de révision 2024-03-18

11.1.10. Effets interactifs

Donnée non disponible.

11.1.11. Absence de données spécifiques

<1% de ce mélange est constitué d'ingrédients de toxicité aiguë inconnue.

11.1.12. Informations sur les mélanges et informations sur les substances

Voir Section(s) 3 pour plus d'informations.

11.1.13. Autres informations

Donnée non disponible.

11.2 Informations sur les autres dangers

Donnée non disponible.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Donnée non disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur ce produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible sur ce produit.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible sur ce produit.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible sur ce produit.

12.6 Propriétés des perturbateurs endocriniens

Aucune donnée disponible sur ce produit.

12.7 Autres effets néfastes

Aucune donnée d'essai spécifique à la substance ou au mélange n'est disponible. Susceptible de persistance dans l'environnement : la base de données danoise QSAR contient des informations indiquant que la substance est prédite comme non facilement biodégradable. Le modèle de toxicité EPA Daphnia Magna de la plate-forme VEGA (Q)SAR prédit que le produit chimique a une CE₅₀ sur 48 h de 0,397 mg/L (fiabilité modérée) ; Le modèle de toxicité Fathead Minnow (EPA) de la plate-forme VEGA (Q)SAR prédit que le produit chimique a une CL₅₀ sur 96 h de 4,84 mg/L (fiabilité modérée); Le modèle de classification de la toxicité pour les poissons (SarPy/IRFMN) de la plate-forme VEGA (Q)SAR prédit que la substance chimique est Toxique-3 (entre 10 et 100 mg/l) (fiabilité modérée) ; Le modèle de toxicité aiguë pour les poissons (KNN/Read-Across) de la plate-forme VEGA (Q)SAR prédit que le produit chimique a une CL₅₀ sur 96 h de 23,88 mg/L (valeur EXPÉRIMENTALE) ;.

Informations supplémentaires

Éloignez-vous des lacs, des étangs ou des ruisseaux.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer en tant que déchet spécial conformément à aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur. Suivre les instructions de l'étiquette.

Méthodes d'élimination

Ne contaminer pas l'eau par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Ne pas

A-1 Medium

Révision 4
Date de révision 2024-03-18

Méthodes d'élimination

| | |
|--|---|
| | déverser dans l'eau de surface. Éliminer conformément à aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur. |
|--|---|

Élimination du conditionnement

| | |
|--|---|
| | Conteneur non rechargeable. Ne réutilisez pas ou ne remplissez pas ce contenant. Si vide : Ne réutilisez pas ce contenant. Placer dans les ordures ou offrir pour le recyclage, si disponible. En temps rempli: Appelez votre agence locale de déchets solides pour les instructions d'élimination. Ne placez jamais de produit inutilisé dans un drain intérieur ou extérieur. |
|--|---|

Informations supplémentaires

| | |
|--|--|
| | Reportez-vous à l'étiquette du produit et / ou à la notice d'emballage pour plus d'informations. Suivre les instructions de l'étiquette. |
|--|--|

SECTION 14: Informations relatives au transport

Pictogrammes de danger



14.1. Numéro ONU

| | |
|--|--------|
| | UN3077 |
|--|--------|

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

| | |
|--|--|
| | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Polyethylene octyphenyl ether) |
|--|--|

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

| | |
|-----------------------|---|
| ADR/RID | 9 |
| Risque supplémentaire | - |
| IMDG | 9 |
| Risque supplémentaire | - |
| IATA | 9 |
| Risque supplémentaire | - |

14.4. Groupe d'emballage

| | |
|---------------------------|-----|
| Groupe de conditionnement | III |
|---------------------------|-----|

14.5. Dangers pour l'environnement

| | |
|------------------------------|-----|
| Dangers pour l'environnement | Yes |
| Polluant marin | Yes |

ADR/RID

| | |
|-----------------|-----|
| N° Id danger: | 90 |
| Tunnel Category | (E) |

IMDG

| | |
|----------|---------|
| Code EmS | F-A S-F |
|----------|---------|

IATA

| | |
|---|--------|
| Instructions de conditionnement (Cargo) | 956 |
| Quantité maximale | 400 kg |

A-1 Medium

Révision 4
Date de révision 2024-03-18

IATA

| | |
|--|--------|
| Instructions de conditionnement (Passager) | 956 |
| Quantité maximale | 400 kg |

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| | |
|---|---|
| Règlements | Exigences WHMIS 2015 telles que spécifiées dans la Loi sur les produits dangereux (LPS) et le Règlement sur les produits dangereux (HPR). |
| Inventaires de produits chimiques et listes de droit de savoir: | Contactez SDS@neogen.com pour plus d'informations. Veuillez spécifier le pays ou la région avec votre demande. Proposition 65 de la Californie : Ce produit ne contient pas de substances à déclaration à 0,0001 % de concentration. |

SECTION 16: Autres informations

Autres informations

| | |
|-----------|---|
| Révision | <p>Ce document diffère de la version précédente en ce qui concerne les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> 2 - Autres risques. 2 - Conseil de prudence: Intervention. 3 - Description. 4 - Contact avec les yeux. 4 - Contact avec la peau. 5 - 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange. 7 - 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités. 9 - 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles (Odeur). 9 - 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles (Viscosité). 9 - 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles (Solubilité). 9 - 9.2. Autres informations (Groupe de gaz). 9 - 9.2. Autres informations (Tension de surface). 12 - 12.7 Autres effets néfastes. 13 - 13.1. Méthodes de traitement des déchets. |
| Acronymes | <p>ADR/RID: Accords européens concernant le transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer (RID) et par route (ADR).</p> <p>CAS No.: Service d'abstrait chimiques.</p> <p>CLASS: Classification, étiquetage et feuille de données sur la sécurité des produits chimiques dangereux Règlement 2013 (Malaisie).</p> <p>FIFRA: Loi fédérale américaine sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides.</p> <p>SGH : Système harmonisé à l'échelle mondiale.</p> <p>HCS 2012: U.S. Hazard Communication Standard (révision 2012).</p> <p>IATA: Association internationale du transport aérien.</p> <p>OACI: Organisation de l'aviation civile internationale.</p> <p>IMDG: Marchandises dangereuses maritimes internationales.</p> <p>LD: Dose létale.</p> <p>LEP: Limite d'exposition professionnelle.</p> <p>OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail.</p> <p>PEL: Limite d'exposition admissible.</p> <p>REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques.</p> <p>STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.</p> <p>SVHC: Substance extrêmement préoccupante.</p> <p>US DOT: Département des transports des États-Unis.</p> <p>VOC: Composé organique volatil.</p> <p>WEL: Limite d'exposition en milieu de travail.</p> |

A-1 Medium

Révision 4
Date de révision 2024-03-18

Autres informations

| | |
|---|---|
| Texte des mentions de danger présentées en Section 3 | Acute Tox. 4: H302 - Nocif en cas d'ingestion. Skin Irrit. 2: H315 - Provoque une irritation cutanée. Eye Dam. 1: H318 - Provoque des lésions oculaires graves. Aquatic Acute 1: H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques. Aquatic Chronic 1: H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Skin Sens. 1: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. |
|---|---|

Informations supplémentaires

| | |
|--|--|
| | <p>DISCLAIMER : Les renseignements et les recommandations énoncés dans les présentes (« Information ») sont présentés de bonne foi et jugés exacts à la date de publication. Aucune représentation n'est faite quant à l'exhaustivité ou à l'exactitude de l'information. De plus, en raison des nombreux facteurs qui influent sur l'utilisation de ce produit, l'information est fournie à la condition que la personne qui les reçoit prendra sa propre décision quant à sa pertinence à son propre but unique, avant de l'utiliser.</p> <p>Sauf comme expressément indiqué ci-après, aucune garantie, garantie ou représentation de quelque nature que ce soit, expresse ou implicite, y compris, sans s'y limiter, la garantie implicite de marchandabilité, d'aptitude à un but particulier, de cours de performance, d'utilisation du commerce ou de résultats à obtenir par l'utilisation de cette produit sont fabriqués à l'égard de ce produit ou de l'utilisation de ce produit. Le produit visé est fourni « tel qu'il est » et seulement sous réserve des garanties prévues en l'espèce, aucune responsabilité n'est assumée résultant de l'utilisation de ce produit.</p> |
|--|--|